

SÉANCE DU 6 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 6 août 2024 à 11 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin

Était absent :

VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
--------------	-------	--------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 11 h 01.

CA24-059 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-060 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	137 840.43 \$
Total des dépenses préautorisées :	357 485.06 \$

GRAND TOTAL :	495 325.49 \$
---------------	---------------

CA24-061 / CONSULTATION AÎNÉS

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de surplus jusqu'à concurrence de 1 500 \$ plus les taxes applicables à même le budget développement local et intermunicipal afin de couvrir les frais de consultation des organismes en lien avec les aînés pour la futur politique PFM-MADA.

AUTRES

CA24-062 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la présente

séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 03.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.